



Séance 22.06.2022

Communications Municipalité

Code Wifi : BoisSuisse2015
(SALLE_GYM_BASSINS_xxx)

Greffe communal

■ Engagements

- Mme Natacha Bruchez est engagée en qualité de secrétaire municipale depuis le 19 avril 2022
 - Taux d'occupation 80%
- Mme Morgane de Coppet est engagée en qualité de préposée au contrôle de l'habitant et secrétaire municipale adjointe depuis le 1^{er} août 2022
 - Taux d'occupation 60%

Municipalité

- Mme Pittet, syndique, est encore en convalescence
- Elle reprend peu à peu ses fonctions pour une bonne remise en route
- Les 4 autres municipaux se partagent ses tâches.

Remise en service de la source de Monteau

- Débit régulier tout au long de l'année
→ source très importante, particulièrement pendant la période sèche.
- Juin 2021 : Inspection OFCO (Office Fédéral de la COnsommation)
→ identifie risque de pollution par le ruisseau voisin
- Travaux effectués
 - Génie civil
 - Protection contre remontée de l'eau du ruisseau
- Remise en service prévue pour fin juin



Réponse à la conseillère Nathalie André

Facturation des sous-compteurs

- Nathalie André demande pourquoi la commune n'a pas tenu compte des sous-compteurs d'eau dans les factures. Et il n'y a pas l'ancien index des sous-compteurs, il y a uniquement l'index du compteur principal.
- Problème lors de la reprise des anciens fichiers
→ Les factures ont été corrigées par la bourse

Affaissement route du Ravin (La Cézille)

■ Etape 1

Une réparation «sparadrap», c'est-à-dire un reprofilage provisoire en automne 2022.

Montant des travaux estimés à CHF 2'000.—, réalisés en échange de la mise à disposition d'un emplacement pour l'installation du chantier de réfection de la route cantonale.

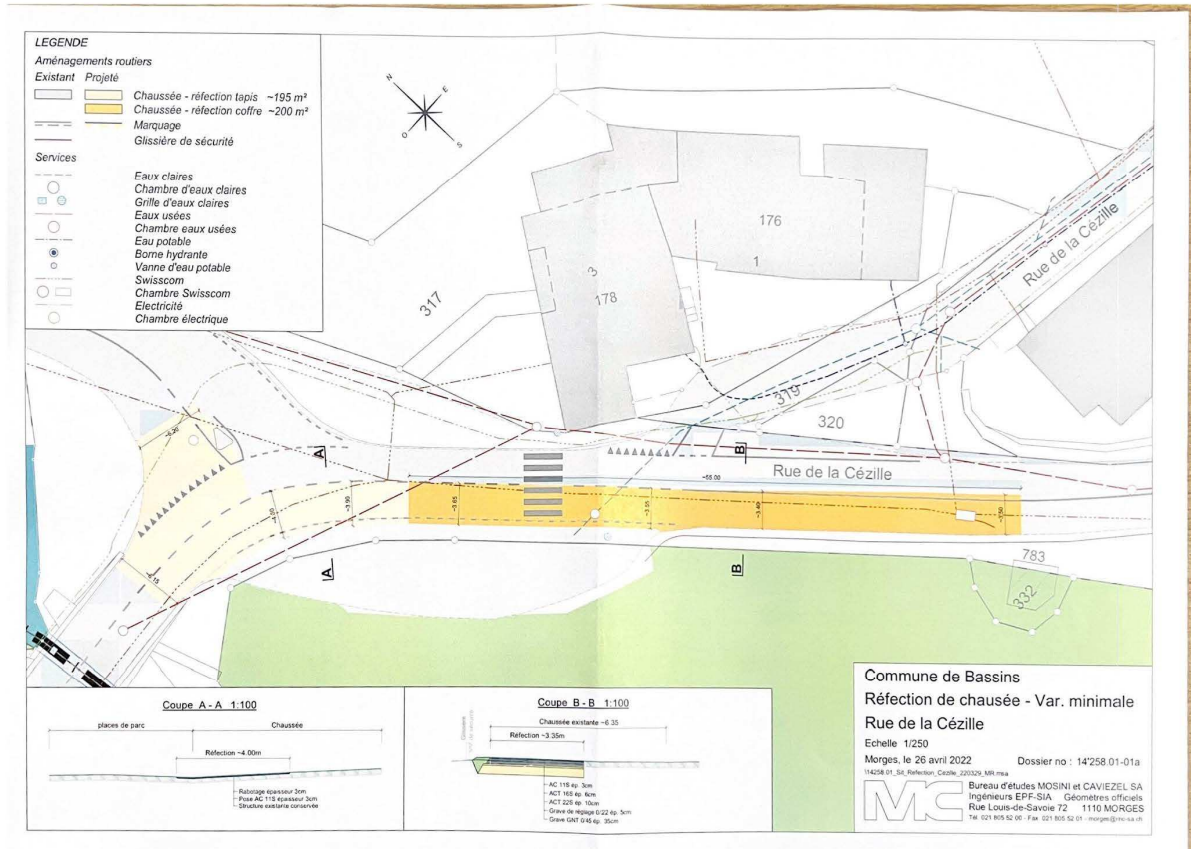
■ Etape 2

La totalité des travaux de réparation une fois tous les devis rentrés, également pour cet automne.

La Municipalité viendra devant le Conseil communal sur la base d'un préavis sur la manière de financer ces travaux

Pour information, le défoncement de ce tronçon ne date pas de cette année, il devient un réel danger pour les usagers.

Routes



26.07.2022

Réponse au conseiller Germain Treboux

Remise en conformité du réseau routier après les travaux du CAD

- La Municipalité a envoyé un courrier recommandé à Romande Energie.
- Cette dernière s'est déjà engagée à remettre en état certains endroits, des discussions vont continuer pour l'ensemble des routes communales.

Marquage de sécurité

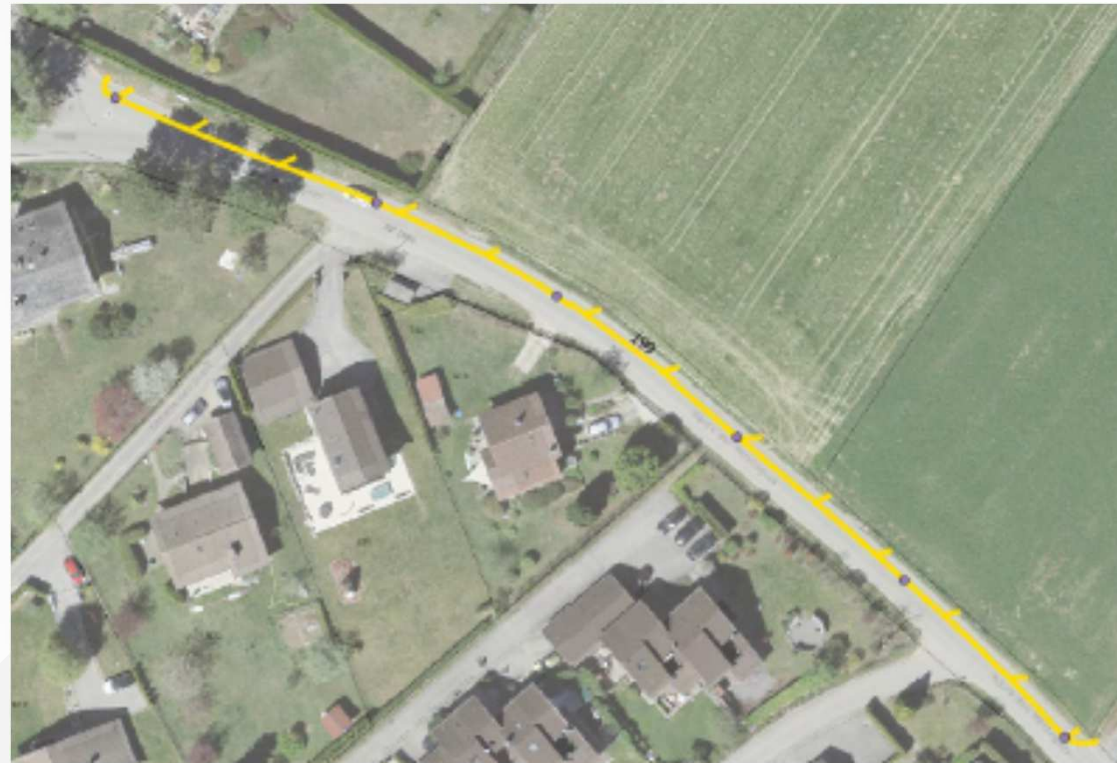
Les différentes zones du village ont été définies, il y en a 5.

La Municipalité est dans l'attente des rentrées d'appel d'offres.

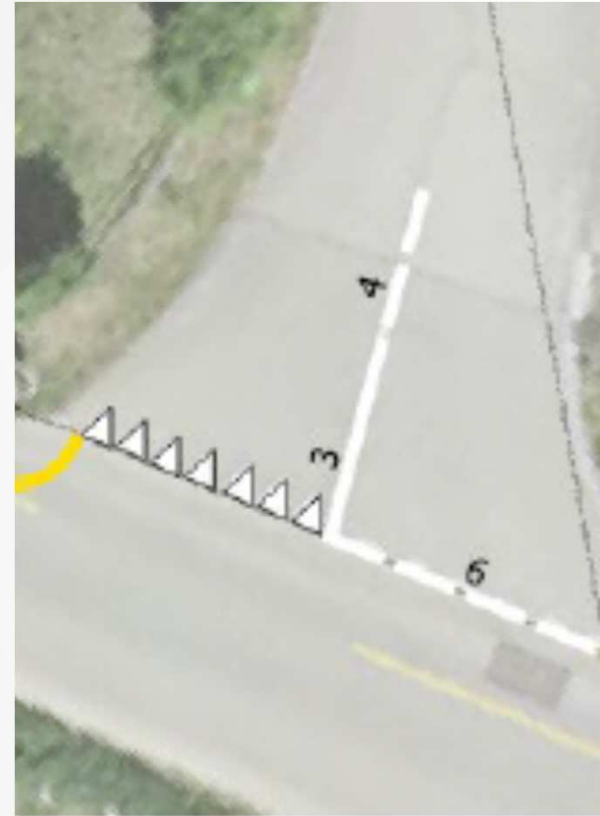
- 5 zones définies :

Zone 1

Rte des Montagnes
: Fin d'Enhaut à
Buisson-Sarrasin



Sécurité routière



26.07.2022

- 5 zones définies :

Zone 2

Rte des Montagnes :
Ferme Treboux à Fin
d'Enhaut



- 5 zones définies :

Zone 3

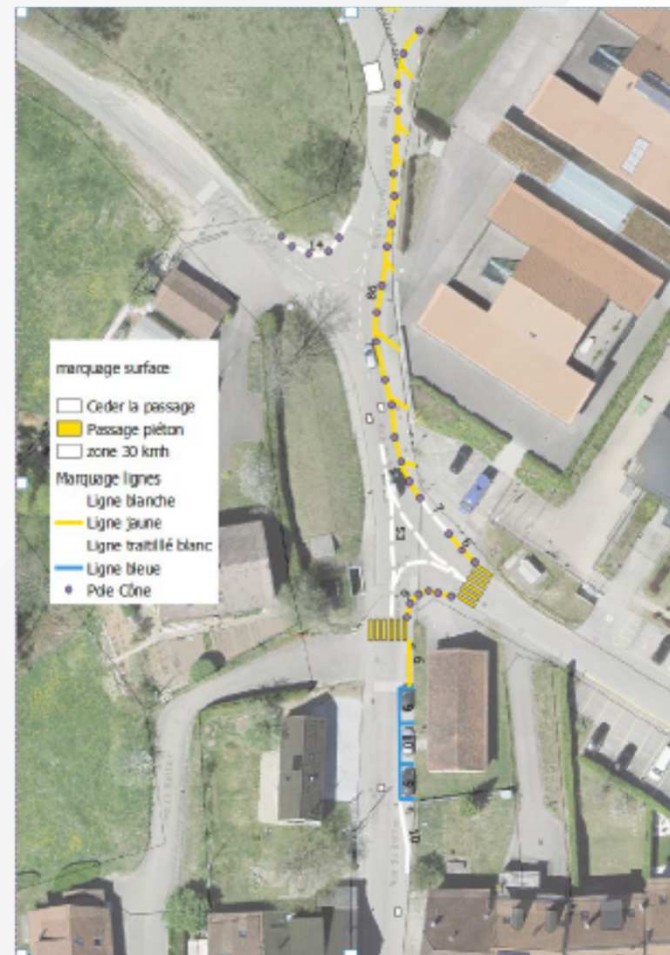
Rte des Montagnes : Ferme Treboux à Ch. de la Bataille



- 5 zones définies :

Zone 4

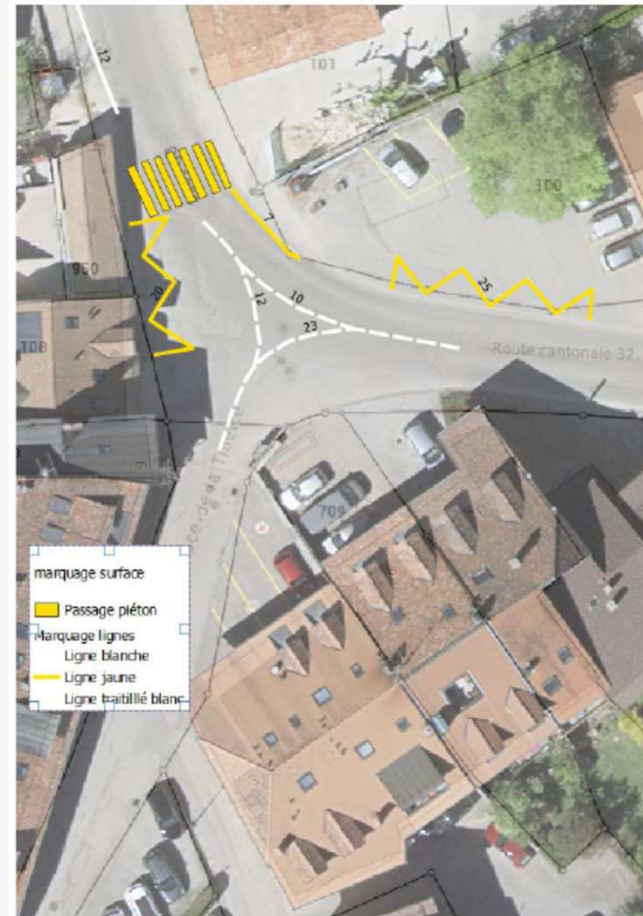
- écoles



- 5 zones définies :

Zone 5

- Place de la Tillette,
rue de l'Église



Cuisine occupée par M. Besnard

Inspection de l'office de la consommation (OFCO)

- L'OFCO a procédé à une visite de contrôle dans le courant du mois d'avril 2022, divers manquements ont été constatés au niveau des locaux et appareils propriétés de la commune, notamment :
 - La peinture du plafond s'écaille
 - Absence de vestiaire pour le personnel
 - Certains revêtements muraux non adaptés
 - Evacuation de l'eau de condensation des chambres froides non hygiénique

Cuisine occupée par M. Besnard

Inspection de l'office de la consommation (OFCO)

- Mesures prises :
 - Des devis ont été demandés pour les différents travaux à effectuer.
 - Seul le devis concernant la peinture est rentré, coût estimé env.
CHF 5'000,-

Clocheton

- Comme annoncé lors du Conseil d'avril 2022, une protection a été installée sur le clocheton pour des raisons de sécurité, pour un coût de près de CHF 3'600.-.
- Ce bâtiment a une note de 3 au recensement des monuments historiques.
- Cela signifie que la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) est amenée à être consultée mais cela ne donne pas droit à des subventions.

Clocheton

- Le clocheton étant très abîmé à certains endroits, les frais de rénovation risquent d'être très élevés. Les devis sont en cours.



26.07.2022



Camps d'été

- Malgré l'organisation des camps prévue par la Municipalité et le RAB depuis plusieurs mois, nous sommes au regret de devoir renoncer à ces camps, en raison de l'absence du responsable.
- Les familles ont été redirigées vers les communes de Le Vaud et Trélex

Personnel

- C'est avec regret que la Municipalité a pris connaissance de la démission pour le 30 septembre 2022 de Mme Barraud, employée depuis 2014 et directrice pédagogique du RAB depuis le 1er janvier 2021.
- La Municipalité tient à remercier vivement Mme Barraud pour son implication et son souci de répondre aux besoins de chacun.
- Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Phase 1

Engagement de la commune

Formulaire de demande de subvention (à remplir et à envoyer par la commune)

En y joignant:

- la décision de principe des Municipalités
- l'offre de prestation (validée mais pas encore signée)
- au moins 2 références couvrant au moins 2 domaines

pecc@vd.ch
Décision de subvention



Phase 3

Mise en oeuvre des actions

Formulaire de demande de versement (à remplir et envoyer par les communes)

En y joignant:

- tableau de suivi à jour
- dates, OJ et PV des visites
- facture

pecc@vd.ch
Validation des versements 2 à 4

Phase 2

Elaboration du PECC

Maximum 12 mois après la signature de l'offre : Formulaire de demande de versement (à remplir et envoyer par les communes)

En y joignant:

- le PECC et ses annexes (validés mais pas encore adopté par les Municipalités)
- facture

pecc@vd.ch
Validation du PECC et du 1er versement

PECC étapes

Calendrier et étapes Année 1 - Rédaction du PECC

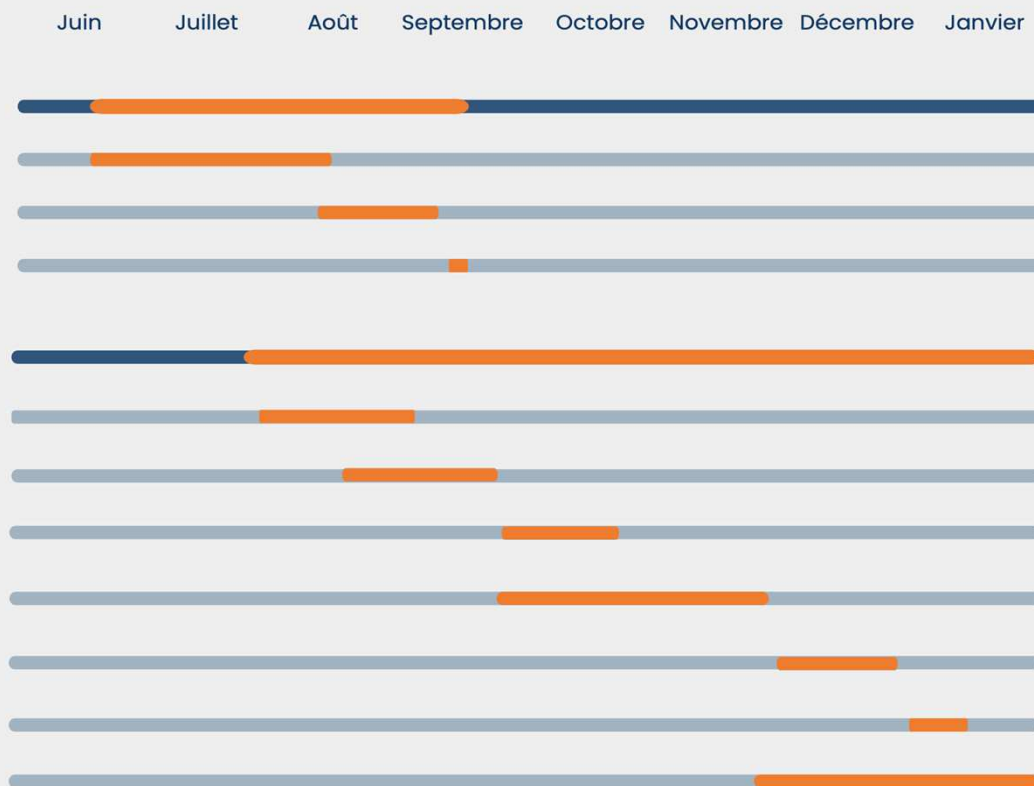


Etat des lieux

- Collecte et vérification données
- Analyse et rédaction
- Présentation

Objectifs et Plan d'action

- Création gouvernance
- Identification vision
- Journée participative
- Identification objectifs et plan d'actions
- Présentation, ajustements
- Validation et envoi au Canton
- Planification budget



PECC subvention



PECC communal de Bassins

Montant des coûts pris en compte (selon art. 5 de la directive) : 15'257* (TTC)

Montant de la subvention sur 4 ans (selon art. 6 et 7 de la directive) : 7'629 CHF

Montants détaillés par tranches de versement :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Coûts planifiés	7'934* CHF	2'441 CHF	2'441 CHF	2'441 CHF
Subvention	3'967** CHF	1'221** CHF	1'221** CHF	1'220** CHF

**Selon clé de répartition, 1/3 montant total de l'offre.*

Date de fin : 7 juin 2026

Prochaine étape : Elaboration du PECC d'ici au 7 juin 2023

Mesures d'incitation à la collecte de biodéchets méthanisables (SADEC)

- Autopsie des sacs taxés → grande quantité de compost
- Compost = Eau = Perte de rendement à Tridel
- SADEC met en place des mesures incitatives financières vis-à-vis des communes
- Bassins fait bonne figure avec plus de 60 kg/hab. et par an (bidons bleus)
- Ristourne de 11'000 en 2021

Quantité de biodéchets méthanisables collectés en 2021 [kg/hab.]	Montant de la ristourne [CHF/tonne]
Entre 0 et 30 kg/habitant	60 CHF/tonne
Entre 30 et 60 kg/habitant	90 CHF/tonne
Entre 60 et 90 kg/habitant	120 CHF/tonne
Plus de 90 kg/habitant	150 CHF/tonne





BASSINS

**Merci de votre
attention**